

Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables

Description

L'indicateur représente les logements sociaux, communautaires et abordables provenant de quatre programmes de la Société d'habitation du Québec.

Nombre annuel d'habitations à loyer modique (HLM). Ces logements, appartenant à l'État, sont disponibles pour être attribués aux ménages à faible revenu sélectionnés notamment en fonction de leur condition socioéconomique et de l'état du logement qu'ils occupent. Le loyer de base des HLM équivaut à 25 % du revenu du ménage, auquel peuvent s'ajouter certains frais.

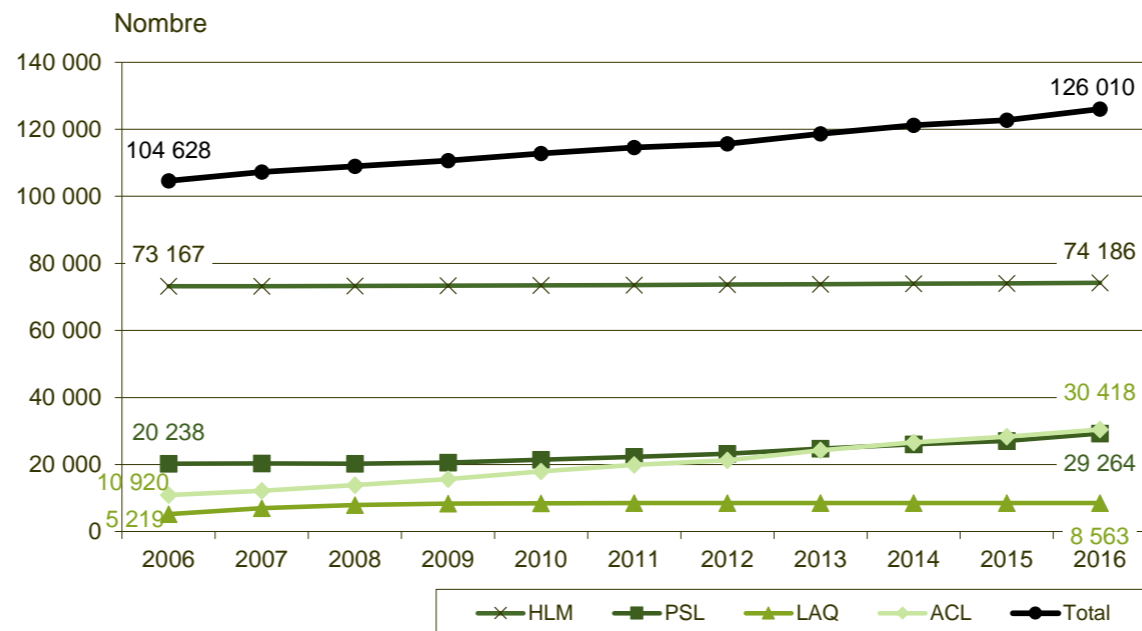
Nombre annuel de ménages à faible revenu bénéficiant du programme Supplément au loyer (PSL). Il est permis à ces ménages d'habiter des logements du marché locatif privé, des appartements d'une coopérative d'habitation ou d'un organisme à but non lucratif, tout en payant un loyer équivalant à celui exigé dans un HLM.

Cumulatif des logements livrés depuis l'existence du programme Logement abordable Québec (LAQ). Ce programme favorise la réalisation de logements destinés aux ménages ayant un revenu modeste. Le volet social et communautaire est destiné à des ménages à revenu faible ou modeste; le volet privé est destiné à une clientèle à revenu moyen; le volet région Kativik est réservé aux résidents de l'un ou l'autre des 14 villages nordiques de la région Kativik (situés au nord du 55^e parallèle) ou aux Inuits signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois; le volet Nord-du-Québec est destiné aux municipalités de moins de 5 000 habitants situées entre les 49^e et 55^e parallèles sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent ainsi qu'à la ville de Chibougamau.

Cumulatif des logements livrés depuis l'existence du programme AccèsLogis (ACL). Ce programme favorise la réalisation de logements pour des ménages à faible ou modeste revenu, de même qu'à des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers en habitation. Le volet I du programme est destiné aux familles, personnes seules et personnes âgées autonomes; le volet II est destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie; enfin, le volet III s'adresse exclusivement aux clientèles éprouvant des besoins spéciaux de logements temporaires ou permanents.

Dernière mise à jour de la fiche : 3 octobre 2017
Mise à jour de la fiche prévue : printemps 2018

Québec, 2006 à 2016



Source : Société d'habitation du Québec.

Compilation : Société d'habitation du Québec.

Note : Extraction des données au 31 décembre 2016. Le total ne compte qu'une fois les ménages qui reçoivent de l'aide à la fois du programme PSL et du programme ACL. Prochaines données : 2017.

Précaution

L'indicateur exclut les prestataires du Programme Allocation-logement.

Les programmes des logements sociaux, communautaires et abordables sont « administrés » par la Société d'habitation du Québec qui n'intervient pas dans les réserves indiennes, le territoire Cris et ni dans le village Naskapis de Kawawachikamach.

Certains ménages bénéficiant du programme ACL sont également admissibles au programme PSL. Le total de l'indicateur ne compte ces ménages qu'une seule fois.

Analyse

Entre 2006 et 2016, le nombre de logements sociaux, communautaires et abordables a augmenté de 20 % pour atteindre 126 010 logements. Les habitations à loyer modique (HLM) représentent près de 60 % de ce nombre en 2016. La faible augmentation de HLM (+ 1 019 logements en 10 ans) s'explique par le fait qu'il n'y a plus de nouvelles constructions, sauf au Nunavik.

Le nombre de ménages ayant bénéficié du programme Supplément au loyer (PSL) est en croissance de 45 % pour la période observée.

Au 31 décembre 2016, les programmes AccèsLogis (ACL) et Logements abordables Québec (LAQ) ont permis de livrer 30 418 et 8 563 logements respectivement depuis le début de leur existence en 1997 et 2002. Depuis 2006, cela représente une hausse de 179 % pour le programme ACL et 64 % pour le programme LAQ.

Données statistiques détaillées

Le lecteur intéressé par des données déclinées à de plus petites échelles territoriales est invité à consulter le [fichier de données](#).

